

On s'abonne à Lyon, chez :  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Pérot;  
 V<sup>e</sup> BARREAU, rue S. t. Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.

# Echo de l'Univers,

## Journal

### De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de lettres.

L'Écho de l'Univers paraît :  
 Les Mardi, Vendredi et Di-  
 manche.

PRIX;  
 Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24  
 1 fr. de plus, par trimestre  
 pour l'Étranger.

La Vérité a besoin d'Écho.

LYON, 9 MAI 1826.

C'est dans la rue Clermont, chez le nommé Valencot, coffretier, que s'est manifesté l'incendie dont nous avons parlé dans notre dernier N<sup>o</sup>. Le même jour, à une heure, le feu éclatait dans un étage supérieur d'une maison de la rue du Plat. A peu près dans le même tems, les pompiers accouraient pour éteindre un autre incendie, place Sathonay. Par bonheur, ces deux derniers accidens n'ont pas eu des suites aussi déplorables que l'embrasement de la fabrique du sieur Achard. De prompts secours ont eu un rapide résultat. L'incendie de la place St-Laurent a dévoré plusieurs ménages de familles pauvres : voilà une belle occasion de faire des *quêtes* et des *souscriptions* dictées par le seul amour de l'humanité. Mais nous oublions que ces malheureux ne sont pas *Grecs*; ils ne sont que *Français*. C'est à l'active bienfaisance du Clergé et des personnes pieuses qu'est réservée la tâche honorable de secourir, en secret et sans éclat, d'aussi grandes infortunes.

Nous cédon au plaisir de citer un trait honorable de M. Cattet, vicaire de St.-Paul : cet ecclésiastique descendait l'escalier d'une maison embrasée, chargé d'un meuble précieux. On le voit, on s'empresse de le débarrasser de ce pénible fardeau, en l'engageant à se retirer. Il insiste, et va, dans un autre endroit, se charge d'autres objets qu'il emporte dans l'intérieur de l'église. On l'a vu faire, dans la matinée, vingt voyages semblables.

M. le Maire a donné des preuves de courage et de dévouement. C'est avec peine qu'on a pu le suivre sur le toit enflammé, où il était parvenu. Mes amis, a-t-il dit aux Pompiers, vous me verrez toujours dans l'endroit le plus dangereux. Il est triste qu'il n'ait pu se reproduire partout. De graves désordres régnaient dans le service des pompes, dont la plupart sont arrivées dépourvues de seaux. Il en manquait pour alimenter les chaînes, qui se débandaient à chaque instant, faute de moyens de transporter l'eau. On a vu des agens de police regarder l'incendie, *en amateurs*, sur la place, au lieu de chercher les seaux qu'on réclamait, et de diriger le zèle des personnes accourues de tous les points du quartier.

— Les dégats de l'incendie, qui éclata dans les bureaux de l'Etat civil, il y a quelques mois, sont à peu près réparés. Les ouvriers ont travaillé avec activité; le plancher et les boiseries ont été refaits à neuf.

— Quelques-uns des blocs de marbre, qui étaient dans l'enceinte établie au milieu de la place Bellecour, pour les travaux du monument, ont été enlevés, ces jours-ci : on ignore quelle est la nouvelle disposition qui aurait été arrêtée, et pourquoi ces marbres, amenés à grands frais pour la confection et le revêtement du piédestal, auraient été déplacés : c'est à l'Autorité à nous l'apprendre.

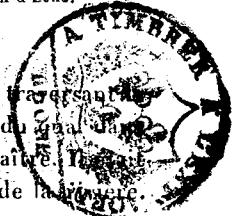
— Un accident déplorable est arrivé, vendredi, dans la soirée, sur le quai St-Vincent : un ouvrier teinturier, âgé

de 20 ans, s'est noyé, en traversant une planche qui communique du quai au bateau à laver de son maître. Il est mort lorsqu'on l'a retiré de la rivière.

— Un ancien restaurateur transporte ses pénates sur la place des Terreaux. Le local qu'il a choisi est celui qu'occupait le salon des figures en cire, au coin de la rue St-Pierre. Ce lieu est-il heureusement choisi? Il n'y a, jusqu'à ce jour, que le *restaurant de l'Étoile*, qui soit établi dans un rez-de-chaussée. L'entrepreneur de celui-ci apportera dans les décors la plus grande élégance. Le luxe de ces établissements atteindra bientôt celui déployé par les limonadiers. Le traiteur *Séguier*, à l'enseigne de la *Fourchette*, trouvera des imitateurs qui voudront rivaliser avec lui d'étalage et de richesses.

— La démolition de l'intérieur du Grand-Théâtre est presque achevée. Le matériel a été complètement déménagé. Le Cirque-Olympique, aux Brotteaux, a été affecté au dépôt des décors et autres objets qui en proviennent. La toiture elle-même de la salle est enlevée depuis peu de jours.

— Le directeur de la poste sort à peine de la lutte qui s'était engagée entre lui et les nombreux marchands signataires de la pétition à la Chambre du commerce. Le voilà qui soulève contre lui d'autres intérêts. Heureusement les plaignans sont peu nombreux : ce sont les propriétaires de cabinets littéraires qu'il a imposés, disent-ils, à deux francs par mois, pour continuer de jouir de la faveur, jusqu'ici gra-



tuite, de faire retirer, à leur arrivée à la poste, les journaux qui leur sont destinés. Nous demanderons, avec les plaignans, quel est le texte de loi, quel est l'article de tarif, qui autorisent le directeur à percevoir un droit aussi singulier! Nous craignons que la réponse à cette question se fasse long-tems attendre; mais nous espéons que l'abus disparaîtra bientôt.

### TRIBUNAUX DE LYON.

L'affaire des deux jeunes gens, prévenus d'avoir arrêté le nommé *Rety* et son camarade, sur le grand chemin de Lyon à Neuville, a été jugée par le rôle des assises de la présente session. Elle a été jugée hier 8 mai. Il a été démontré que ce qu'on avait présenté, comme un grand crime, n'était qu'une scène de cabaret. Les accusés, qui appartenaient à des familles pauvres, mais honnêtes, ont été acquittés sur les plaidoiries de Mes<sup>rs</sup> Jurie et Boniver.

Gabriel Poix, prévenu de viol, a comparu hier 3 mai, devant la même Cour. Son défenseur était Me Deleuillon-Thorigny. Cette cause s'est terminée, durant les débats, des circonstances aggravantes qui environnaient l'accusation. Il a été démontré que la fille, sur laquelle Poix avait consommé le crime, souffrait par suite d'une maladie tout-à-fait étrangère à cette action. Les jurés ont aussi écarté le fait de violence, et il n'est plus resté que l'outrage public à la pudeur; ce qui ne constituait plus qu'un simple délit punissable de peines correctionnelles. Après avoir entendu le défenseur, la Cour a condamné Gabriel Poix en une année d'emprisonnement, à l'amende et aux dépens de la procédure. Nous rendrons compte des débats de l'affaire du nommé *Osière*, prévenu d'un fait semblable, mais avec des circonstances graves. Nous en avons déjà parlé dans notre premier article sur cette session.

Les huissiers *Piot* et *Duccard* ont comparu hier, devant la Police correctionnelle, comme prévenus d'avoir favorisé, par négligence, ou autrement, l'évasion de deux détenus, qui étaient accusés de simple délit correctionnel. Le ministère public a conclu à l'application du minimum de la peine, attendu la bonne conduite antérieure de ces deux huissiers. Le Tribunal a adopté ces conclusions, et les a condamnés à six jours d'emprisonnement et aux dépens, en déclarant qu'il n'y avait rien, dans la cause et dans les antécédens de ces officiers ministériels, qui pût faire soupçonner l'ombre même d'une connivence.

### ALBUM LYONNAIS.

Les questionneurs abondent ici-bas.

Nous en trouvons partout, et la plus belle moitié du genre humain, beaucoup plus curieuse, dit-on, que l'autre, n'est pas moins disposée que nous autres hommes à faire des questions. Une dame nous adresse les suivantes, pour lesquelles elle sollicite la publicité. Trop galans pour lui rien refuser, nous ne prenons pas sous notre responsabilité le sel épigrammatique que peut renfermer quelques-unes de ces interrogations :

*On demande* quelle est la somme nette qui parviendra aux malheureux Hellènes, sur le produit de l'impôt prélevé à domicile par d'aimables percepteurs en jupons, et à quelle autorité les dépositaires de capitaux aussi considérables devront rendre leur compte, pour détruire jusqu'au soupçon d'une destination secrète, ou étrangère.

*On demande* quel est le banquier désintéressé, qui profite des intérêts que rapporte tous les jours le million levé, sur la France, à la mort du général *Foy*, million dont l'emploi indiqué d'abord n'est plus même rappelé pour mémoire dans les Feuilles publiques.

*On demande* pourquoi un journaliste, qui vient tout récemment d'être condamné pour outrage envers l'autorité d'un premier administrateur, s'est plu, ces jours-ci, au sujet d'un incendie, à lui décerner des éloges pompeux. N'est-ce pas le cas de s'écrier :

Le seigneur *Jupiter* dort un peu la pile.

*On demande* si l'on consultera, pour la restauration du Grand-Théâtre, l'architecte auquel nous devons le nouveau Palais de justice. Il s'aperçut, lorsque ce bâtiment fut couvert, et qu'il eût coûté quatre cent mille livres au département, qu'on ne pouvait recevoir, dans la salle principale, plus de cinquante personnes, les magistrats compris.

*On demande* quelle somme on a allouée, sur le budget de la ville, pour récompenser, d'une manière digne d'une grande cité, l'auteur des statues de la façade *St. Pierre*, celui de l'*Homme-de-la-Roche*, et le maçon à qui la place de la *Miséricorde* est redevable de la borne-fontaine qu'on y remarque depuis un an.

*On demande* s'il ne serait pas urgent, dans un siècle où l'on assure tout, hors la religion, l'honneur et la fidélité, d'organiser une compagnie d'assurances contre les souscriptions. Muni de sa patente contenant quittance, on en serait quitte pour la montrer aux queteuses laides ou jolies, polies ou arrogantes.

*On demande* avec instance qu'il plaise à MM. *Camaris*, *Mianlis* et *Colocotroni* d'envoyer, au plutôt, des lettres de grande naturalité aux nouveaux croisés qui se parent du brassard grec, qu'on nous a bien assuré n'être encore qu'à deux couleurs.

*On demande* si *Boucher* et *Revelle* ne pourraient pas rendre pendant la fermeture du théâtre des *Terreaux*, d'utiles services pour doubler l'acteur *Félix*, chargé des rôles secondaires dans les mélodrames. On croit qu'il ne s'en tireraient ni mieux, ni plus mal que que tant d'autres.

*On demande* si les groupes en bronze du Rhône et de la Saône doivent encore rester trente-quatre ans sous les voûtes de l'Hôtel-de-Ville. Il serait, en effet, tems d'exécuter une délibération du conseil municipal, qui a cinq ans de date, et qui donne à ces monuments une destination définitive. Il serait mieux peut-être de les reporter à leur ancienne place, auprès de la statue équestre.

*On demande* à quelle époque seront entrepris les travaux de raccord des nouvelles constructions de la Préfecture avec les anciens bâtimens. L'Administration pourrait-elle nous dire combien lui aurait coûté de plus un hôtel construit à neuf et en entier sur un nouvel emplacement.

*On demande* pourquoi certain avocat consacre, depuis quelques jours, tant de veilles aux travaux de son cabinet. Il règle et balance, dit-on, chaque soir, les feuilles de comptabilité de son épouse, qui demande, au nom des Grecs, quelques écus, dont la vingtième partie soulageraient des familles entières d'ouvriers en soie, sans travail et sans pain.

*On demande* un mécanicien habile, qui puisse trouver le moyen de faire partir, par le télégraphe, avec la nouvelle du décès du titulaire, ceux qui

brûlent de le remplacer, et qui volontiers se mettraient en route avant sa mort, s'ils ne craignaient que la Médecine ressuscitant le moribond, celui-ci n'adressât au ministère un certificat de vie, pour engager à prendre patience les amateurs de sa succession.

On demande . . . mais nous apercevons d'ici le lecteur, qui commence à demander la fin de cet article, dont la matière serait immense si nous adressions à qui de droit toutes les questions que méritent les abus de notre époque, et leurs ridicules auteurs.

— Le général *Lapoype*, que sa présence au siège de Toulon, en 1793, a rendu fameux, s'occupe aujourd'hui d'agriculture. Un projet de ferme-mo-dèle est son ouvrage. Objet de l'apologie brillante de quelques journaux, son établissement est appelé à justifier la haute opinion qu'on en a conçue. Le général compte, au nombre de ses conquêtes, une fortune considérable, qui lui fournirait le moyen de se livrer à de grandes entreprises.

— Une controverse assez vive s'est élevée, entre les partisans et les adversaires de l'échange, proposé par le gouvernement anglais, de cinq cents mécaniques à la *Jacquard*, contre un pareil nombre de mécanismes anglais. La question est soumise au Conseil-général des manufactures. Aujourd'hui, un nouvel athlète se présente dans l'arène, pour rompre une lance contre la proposition; c'est M. Yemeniz, négociant fort connu de cette ville, qui a rendu publiques ses Observations, en les con-signant dans *l'Éclaircur*. Il se montre tout-à-fait contraire à l'échange. Mais on lui doit cette justice, que son opposition n'est pas exclusive. Il termine par faire un appel aux lumières de ses concitoyens et de ses collègues. Il les prie instamment de lui adresser leurs matériels et leurs observations, pour servir d'éléments au Mémoire qu'il se propose de publier sous peu de jours.

— Le contrat d'acquisition des bâtimens du Grand-Théâtre a reçu le complément des formalités légales. Les *Petites - Affiches* renfermaient, dans leur dernier N<sup>o</sup>, l'extrait de cet acte

dénoncé aux épouses des vendeurs et au ministère public, suivant le vœu de la loi, et pour purger les hypothèques assises sur cette propriété.

— Un de nos Abonnés nous transmet l'anecdote suivante, dont nous ne pouvons garantir personnellement l'authenticité. On a vu, parmi les plus zélés quêteurs pour la souscription grecque, un individu qui professe la religion juive: Donnez, disait-il, à chaque porte, à vos malheureux frères d'Orient, aux Chrétiens fidèles, que poursuivent les féroces sectateurs de Mahomet. Quelqu'un, qui reconnut le *Juif quôteur*, lui manifesta son étonnement, à raison des étranges paroles qui venaient de sortir de sa bouche. Que voulez-vous, répartit le Juif? je l'ai dit à ces Messieurs; mais, pour toute réponse, ils se sont écriés: Parlez toujours ainsi; c'est le mot d'ordre. Jnif, ou non, cela ne fait rien à l'affaire; il y en a parmi vous bon nombre qui ne sont pas plus *Chrétiens* que vous.

— Le cercle des jongleries s'agrandit tous les jours: nous avons vu les tabatières *Touquet*; voici les mouchoirs à la Charte. Ils sont jaunés, et présentent le texte complet de notre pacte fondamental. Honneur, s'écrie un journal, au mouchoir constitutionnel, dont il recommande l'usage à tous les agens du gouvernement. Rien n'est plus plaisant que la tendresse patriotique de ces prétendus amis de la Charte, où ils ne voudraient changer qu'un seul mot, en trois lettres, par forme d'*errata*. Cet amour-là ressemble beaucoup au zèle religieux de quelques-uns de nos nouveaux croisés, et à la piété de certains *Gallo-Grecs*, qui, n'étant pas entrés dans une église depuis que les Temples ont été rendus à l'exercice du culte, se sont pris tout à-coup de belle passion pour les Chrétiens et les Prêtres... du Levant.

— On nous promettait deux *dames Colinettes*, dont nous avons nous-mêmes annoncé les prochains débuts sur la scène des Célestins. L'affiche est muette sur le compte de ces deux actrices. Auraient-elles craint un défaut de galanterie de la part du public? Une cité plus heureuse les re-

tiendrait-elles quelque tems? l'avenir éclaircira ce mystère de coulisses.

— *Munito* est un artiste aussi recommandable par ses talens que par son expérience. Ce n'est pas une bête d'un jour. Une lithographie exposée à la porte du café *du Guerrier*, où le spectacle de *Munito* est établi, nous apprend qu'en janvier 1817 il fut amené pour la première fois à Paris, et qu'il avait alors 18 mois, ce qui, tout compte fait, donne à ce chien savant 10 ans et 1/2 bien révolus, ou à-peu-près 11 ans. Il a toujours joui, pendant ce tems, de la faveur publique. Il a fourni une carrière de gloire plus longue que beaucoup de vies ministérielles. Un échec cependant l'attendait dans nos murs. Un rival, le chien *Parfait*, s'est présenté. On dit que les maîtres de ces deux animaux sont loin d'être cousins, et que les deux chiens se conservent une dent. Dieu veuille qu'une rencontre cruelle ne mette pas ces derniers dans le cas de donner au public le scandale d'une rixe entre savans!

## CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le 5 mai a été pour Paris un jour de grande solennité. Les tribunaux, les chambres, les administrations ont vaqué. Le roi et la famille royale se sont rendus sur la place Louis XVI. Après les cérémonies religieuses, la première pierre du monument expiatoire, élevé au Roi martyr, a été posée par le dernier de ses frères, par Charles X, au bruit de l'artillerie et au son de toutes les cloches. L'archevêque de *Quelen*, les cardinaux Français, un clergé nombreux, assitaient à cette auguste solennité qui avait excité l'attention générale, et fait refluer sur un seul point une grande partie de la population parisienne.

— Nous pouvons affirmer que M. l'abbé de La Mennais a renoncé à l'intention où il était d'interjeter appel du jugement qui le condamne à 30 fr. d'amende; nous avons annoncé le contraire, sur la foi des Feuilles de Paris. Nous savons aujourd'hui, d'une manière positive, qu'il a laissé expirer le délai légal

qui est de dix jours , passé lequel on n'est plus recevable à appeler d'une sentence correctionnelle.

— Un monument fut élevé par Moreau, qui se connaissait en bravoure, à notre célèbre Turenne, sur le champ de bataille de Salzbach. Le gouvernement français le fait réparer aujourd'hui, avec l'agrément du grand-duc de Bade. Un trait semblable, en même tems qu'il reporte agréablement nos souvenirs sur la vie de l'infortuné Moreau, impose silence aux préteudus amis de la gloire nationale, qui voient la sollicitude du Prince pour tout ce qui peut rappeler les héros et les épouques chers à la patrie.

— Mgr. de Tharin, évêque de Strasbourg, et précepteur du duc de Bordeaux, a failli devenir victime de la chute de sa voiture, à une lieue de Paris. Deux des Ecclésiastiques qui l'accompagnaient ont éprouvé de graves contusions, qui n'auront heureusement aucunes suites fâcheuses. L'Evêque lui-même est, dans ce moment, hors de danger. On espère qu'il pourra bientôt se rendre dans son diocèse, pour lequel il partait, lors de l'accident qui a retardé son voyage.

— Les circulaires ministérielles ont été bravées par les agens d'affaires de toutes les villes. C'est en vain qu'on a promis que les dépouilles des émigrés ne leur seraient point acquises : ils annoncent, ils publient, de toutes parts, les prospectus de leurs opérations, à raison de la loi d'indemnité. Nous avions cité, l'autre jour, un comptoir établi à Valence. Aujourd'hui, c'est à Marseille que les correspondans de certains M<sup>m</sup>. Capon frères, de Paris, viennent de s'établir, tout frais moulus des asiles de l'intrigue dont la capitale abonde. Il paraît qu'il en est des arrêtés des ministres comme de quelques ordonnances de police, véritables morts-nés, qui ne reçoivent jamais une sérieuse exécution.

— Les environs de Toulouse ont été ravagés par la gelée. Il paraît que le froid s'est fait sentir avec plus de force que dans nos contrées. Il faut renoncer à toutes les primeurs : les arbres fruitiers et la vigne sont les récoltes qui ont le plus souffert. Un événement aussi déplorable devra faire augmenter le prix des vins qui nous viennent de l'ancienne province du Languedoc.

— Pendant que Mgr. l'archevêque de Chambéri continue dans son diocèse sa visite pastorale, l'évêque de Belley reçoit dans son palais l'évêque de Valence. Les deux prélats sont venus ensemble jusqu'à Lyon, où ils ont séjourné. L'évêque de Belley était de retour à Bourg, le 6 mai.

— A Perpignan, le thermomètre est descendu à cinq degrés au-dessous de la glace. Les environs de Chambéri sont sous la neige. De toutes parts, notre correspondance nous entretient des dégâts qu'a dû occasionner le refroidissement de la température.

— Le 5 mai, l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse a tenu sa séance annuelle pour la distribution des fleurs de *Clémence Izaure*, dont l'éloge obligé a été prononcé par l'un des *mainteneurs*, suivant l'usage. M. Ducos a été couronné, cette fois-ci, comme il l'avait été l'année précédente ; il a donc reçu le diplôme de maître *es-Jeux-Floraux*, et a été de suite admis à prendre rang après les *mainteneurs*. L'Ode, qu'il avait envoyée au Concours, et qu'il a lue lui-même, a pour titre : *La mort de lord Byron*. Elle renferme de véritables beautés poétiques, et sa lecture a excité dans l'assemblée le plus vif enthousiasme.

#### VARIÉTÉS.

L'abomination de la désolation est dans le lieu saint. Un docteur en médecine est dénoncé à la tribune de la chambre haute, comme ayant délivré un certificat à l'effet d'obtenir le brevet d'officier de santé. A qui ? à un charlatan, direz-vous. Il n'y aurait rien là, contre

l'usage ; à un homme ignorant, presque illitéré ? les guérisseurs brevetés de ce genre courent les rues ; mais ce qu'on ne croirait pas, si on ne l'avait entendu de la bouche du conseiller d'état Cuvier, c'est à un exécuteur des hautes-œuvres, au bourreau enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, que le certificat et le diplôme d'officier de santé ont été délivrés. Après cela, déclamez tout à votre aise, MM les moralistes. Cette réception n'est pas plus ridicule que celle du *malade imaginaire*.

#### ANNONCES.

##### AVIS.

30. Un homme de 40 ans, sachant lire, écrire et calculer, et pouvant donner de bons renseignements, désire une place de garçon de peine dans un magasin ou dans une maison bourgeoise ; il sait conduire et panser les chevaux. S'adresser, montée St-Barthélemi, N° 36 ; et chez M. Dominique, marchand de vin, rue des Célestins.

— 31. Pension aux chevaux, au domaine de la Part-Dieu, situé aux Brotteaux : on prévient les particuliers et les voyageurs qu'on des chevaux à mettre au vert, qu'on commencera le 10 mai courant.

#### BOURSE DE PARIS.

##### COURS AUTHENTIQUE, 5 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 fr. 50 c. 40 c. 45 c. 50 c. 96 f. 45 c. 50 c.  
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre, 64 f. 35 c. 30 c. 40 c. 50 c.  
Annuités à 4 pour o/o. J. du 22 décembre 1095 f.  
Rente de Naples, 73 f. 30 c. 25 c. 20 c. 23 c. 73 f. 30 c. 35 c. 50 c.  
Emprunt royal d'Espagne 44 1/4.

##### Du 6.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 20 c. 96 f. 96 f. 10 c. 5 c. 96 f. 10 c.  
Trois pour cent, 64 f. 64 f. 5 c. 10 c. 64 f. 65 f. 65 f. 95 c. 90 c. 85 c. 90 c. 64 f. 5 c.  
Action de la banque 2020 f.  
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,  
Rente de Naples, 72 fr. 90 c. 73 f. 5 c. 73 f. 72 f. 95 c. 80 c. 73 f. 72 f. 90 c.  
Rente d'Espagne,  
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 44 1/4.  
Emprunt d'Haïti

#### THÉÂTRES.

CÉLESTINS. — Les premières Amours, ou les Souvenirs de l'enfance. — Le Maria, ou les deux Légéus. — Faufan la Tulipe. — La petite fille et le vieux garçon.